

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement

Le mercredi 16 décembre 2024 à 19h00

À l'école alternative des Cheminots

ORDRE DU JOUR

Secrétariat : Patricia Lemieux

Présences : Caroline Lamarche,

Absences :

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Vérification du quorum, art. 61

6.1 Le quorum (comporte deux parties) :

Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

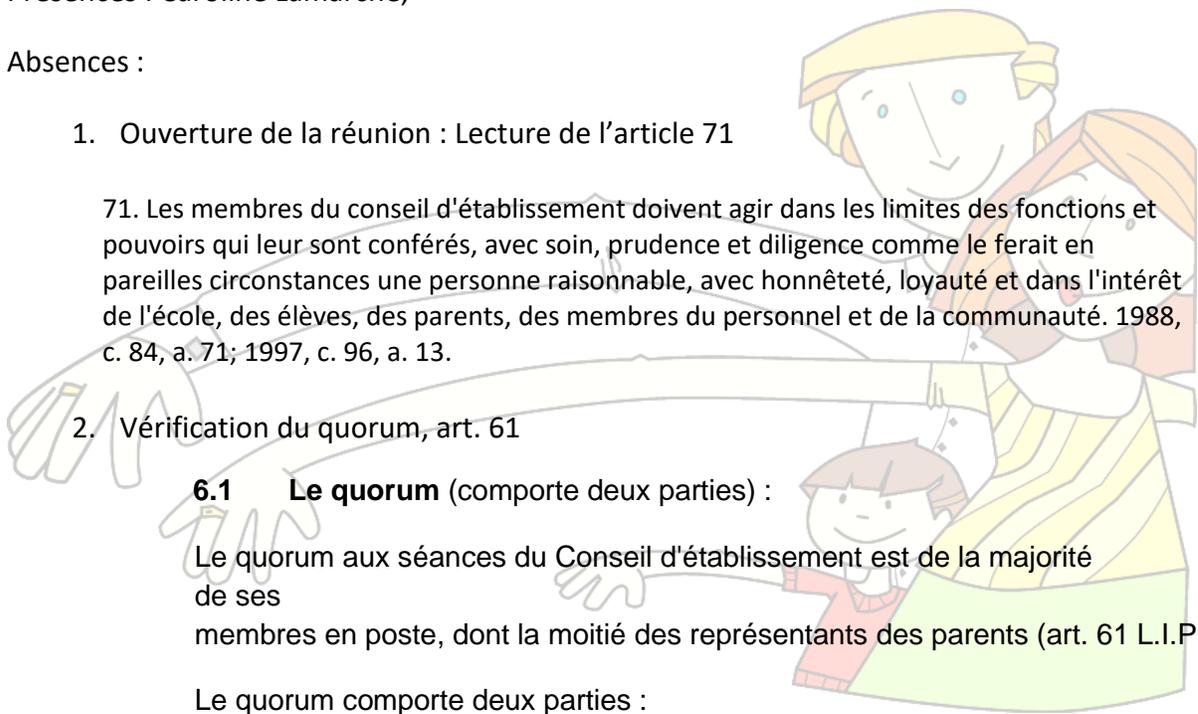
Le quorum comporte deux parties :

- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

3. Mot de la direction

Un nouveau départ

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé par



5. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2023 (art.69) proposé par :

6. Calendrier des principaux sujets traités :

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique - en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement - fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

7. Parole au public

8. Le plan d'action : présentation de l'état de santé

9. Prix fondation Desjardins
La friperie



**Félicitations
Marie-Eve
Côté!**

Votre initiative 6601 – Friperie et produits écologiques a été sélectionnée pour un Prix Fondation Desjardins de 3 000,00 \$. Vous avez démontré que votre initiative motivera les jeunes dans la poursuite de leur parcours scolaire, et nous sommes très heureux de pouvoir contribuer à sa réalisation.

10. Budget révisé SDG et Service du midi

11. Budget révisé école : remis au CE de janvier

12. Travaux d'été système de chauffage

13. Correspondance du conseil :

14. Mot du représentant au comité de parents :

15. Mot des enseignants :

16. Mot du service de garde et du personnel de soutien :

17. Mot des professionnelles :

18. Les comités :

18.1 Admission :
49 demandes au préscolaire

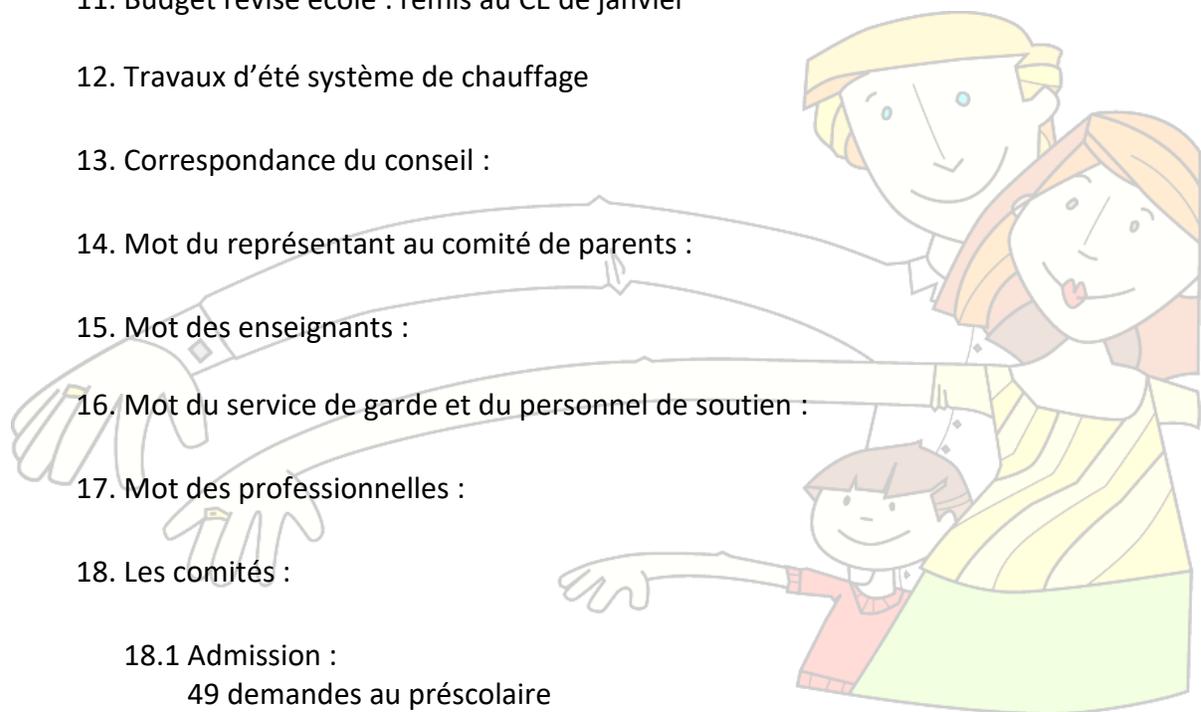
18.2 Finissants :

18.3 Coéducation

18.4

19. Varia

20. Levée de l'assemblée



Caroline Lamarche
Directrice

Frédéric Brophy
Président